

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 18 juillet 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	26

Date de convocation
12 juillet 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille cinq, le dix huit juillet à 17h30, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de la Distillerie à Tressan, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. CADILHAC Jean François – CONTRERAS Sylvie – M. LASSALVY Christian – M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain – M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André – M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles – M. FOUCHERE Marc - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël – M. ALVERGNE Michel - M. TOURET Jean Louis - M. REQUIRAND Daniel – Mme GERBAL Renée - M. ASTIE Michel – M. GASTAN François – Mme GUERRE Nicole - M. GELY William - M. BERTOLINI Jean Pierre

Absents excusés : M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - Mme FOURNEL Michèle – M. NOUGAREDE Elie – M. ANDRIEUX Jacques - M. GHIBAUT Jean-Pierre

Absents : M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel – M. GOMEZ René – M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - Mme VIVEN Isabelle - M. RUIZ Jean-François

Madame Françoise Martin donne pouvoir à Monsieur Manuel Diaz
Monsieur Jacques Andrieux donne pouvoir à Monsieur Louis Villaret
Monsieur Jean Pierre Ghibaut donne pouvoir à Monsieur Michel Astié
Madame Sylvie Contreras est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

76-2005

Maison des entreprises de St André de Sangonis : contrat d'objectifs 2005

Monsieur J.P. Bertolini, rapporteur, explique que la Maison des Entreprises de Saint-André de Sangonis effectue une mission d'appui au développement économique du Cœur d'Hérault depuis plusieurs années.

Il est proposé au conseil communautaire de signer pour l'année 2005 un contrat d'objectifs avec la Maison des entreprises. Ce contrat s'appuie sur les trois grands axes de travail de la MDE :

1. Création d'entreprises et pépinière d'entreprises :

- ✓ 1^{er} accueil, accompagnement et suivi à la création, Club de créateurs, Journée Multi Conseils, etc.
- ✓ Pépinière d'entreprises

2. Entreprises et compétences :

- ✓ Démarche de Progrès
- ✓ Poursuite de la recherche-action sur l'optimisation des Ressources Humaines du territoire Larzac Cœur d'Hérault Lodévois
- ✓ Etc.

3. Implantation et territoire :

- ✓ Observatoire socio-économique et diagnostic territorial
- ✓ Annuaire des savoir-faire
- ✓ Production de fiches filières
- ✓ Gestion mensuelle d'une base de données sur l'offre et de la demande immobilière à vocation professionnelle.
- ✓ Etc.

Le détail des actions est défini dans le contrat proposé ci-joint.

Le montant de la participation financière de la Communauté de Communes s'élèverait à 26 000 € pour la convention d'objectifs 2005, montant déjà inscrit en dépenses au budget primitif 2005.

Le Conseil, Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2005 avec la Maison des Entreprises de St-André-de-Sangonis
- d'accepter la participation financière de la Communauté de Communes au titre de la convention d'objectifs 2005

Fait à Gignac, le 25 juillet 2005

Le Président

Louis Villaret